

GROUPE DE TRAVAIL POLITIQUE DE LA VILLE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 5 MAI 2021

Patrice Leclerc, Maire de Gennevilliers et Vice-président de l'AMIF en charge de la politique de la ville, souhaite la bienvenue à tous les participants. L'ordre du jour de la réunion porte sur les points suivants :

- Contours de la géographie prioritaire et identification des territoires en voie de paupérisation
- Phénomènes de rixes

I) Précarité et géographie de la politique de la ville

Pour rappel, début février l'AMIF a appelé le gouvernement à ne pas limiter son action en faveur des quartiers défavorisés aux seuls quartiers prioritaires de la ville (QPV), dans un contexte de crise économique et sociale entraînant de plus en plus de personnes dans la précarité.

Dans le cadre des réunions du groupe de travail, plusieurs élus ont insisté sur les enjeux suivants, afin de lutter plus efficacement contre la précarité :

- **Mieux repérer les territoires qui se paupérisent et agir**, en s'assurant que les dispositifs de droit commun y soient bien fléchés et en mettant en place des politiques publiques ciblées (emploi, éducation, médiation sociale, prévention de la délinquance, renouvellement urbain...).
 - Assurer un **suivi des habitants** qui quittent les QPV, notamment à la suite d'opération de rénovation urbaine (relogement et reconstitution de l'offre de logements sociaux dans d'autres quartiers).
- **Intervention de Martin Omhovère**, Directeur du département Habitat et Société de l'Institut Paris Région :

En complément de la géographie prioritaire, il est intéressant d'identifier les quartiers ayant des dynamiques de paupérisation mais qui ne sont pas comptabilisés comme des QPV, et de les intégrer à des dispositifs permettant de prévenir une dégradation trop rapide de la situation.

- **La géographie de la politique de la ville en Ile-de-France depuis sa refonte en 2015**

La **loi dite « Lamy »** de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 est basé sur 3 principes : **simplifier** pour une meilleure lisibilité de la politique de la ville, aller vers plus d'**efficacité** et de solidarité financière, et **co-construire** en favorisant l'association des habitants. La question de la pauvreté étant relative au contexte territorial, il y a eu une volonté de pondérer le revenu fiscal médian national avec celui de l'unité urbaine. Ont ainsi été mis en place des allers retours avec les échelons locaux pour dessiner les contours des QPV, avec un principe de révision de la géographie prioritaire l'année précédant le renouvellement des conseils municipaux. **La loi Lamy a resserré la géographie prioritaire : il y a désormais 1500 QPV en France dont 272 en Ile-de-France**, contre 2500 ZUS dont 157 en Ile-de-France auparavant.

GROUPE DE TRAVAIL POLITIQUE DE LA VILLE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 5 MAI 2021

Il y a eu un **fort recentrage de cette politique dans le département de Seine-Saint-Denis, où 40% de la population réside en QPV**. Une augmentation de la part de la population en QPV a également été observée suite à la refonte : **13% des Franciliens vivent dans des QPV**, contre 11% dans les ZUS auparavant. La Métropole du Grand Paris comprend deux tiers des habitants franciliens en QPV, et l'Ile-de-France concentre 32% de la population française vivant en QPV.

Le recentrage opéré par la refonte de la géographie prioritaire implique également que des territoires en sont sortis. La loi Lamy a ainsi mis en place un **système de veille active pour les quartiers sortis de la politique de la ville : 144 quartiers sont concernés en Ile-de-France** et font l'objet d'une surveillance par l'Etat et les collectivités sur la base d'indicateurs économiques et sociaux pour éviter toute dégradation de la situation. Certaines collectivités ont souhaité faire inscrire d'autres quartiers à ce dispositif de surveillance. Par exemple, l'Agence nationale de la cohésion des territoires avait recensé 3 quartiers à surveiller activement, mais la Ville de Paris, en négociation avec l'Etat, a identifié une liste complémentaire de 19 quartiers.

L'Ile-de-France est une région riche : 30,5% des richesses françaises y sont produites et les cadres y sont surreprésentés. Cependant, le spectre social est très polarisé. C'est une également une **région où la pauvreté est particulièrement prégnante et atteint le pourcentage de 15,7% de la population**, soit un point de plus que le niveau français moyen. La situation francilienne est donc très disparate et c'est d'ailleurs au cœur de l'agglomération parisienne que l'on peut observer les disparités les plus fortes.

Il est également possible d'observer des **situations très hétérogènes à l'échelle infra-communale**. Ainsi, les disparités peuvent être remarquées :

- A l'interface des secteurs pauvres et aisés : Colombes, Asnières, Nanterre, Fontenay-sous-Bois...
- Dans les secteurs dotés d'un parc social important : Clamart, Malakoff, Montrouge, Cachan... Les secteurs où la pauvreté est la plus importante recoupent ceux de la politique de la ville.

- o **Les évolutions socio-économiques territoriales au sein de la région Ile-de-France**

Certains territoires sont en pleine **gentrification**. Ainsi, les espaces favorisés le deviennent de plus en plus et les territoires défavorisés s'appauvrissent. Des situations d'appauvrissement local au sein de territoires qui, pour l'instant, demeurent privilégiés existent également.

La proportion d'**immigration** explique en partie le positionnement social des territoires et leurs dynamiques dans le temps. Les populations immigrées pâtissent d'un défaut de formation ou de reconnaissance de leurs compétences, et se retrouvent donc reléguées dans le système métropolitain qu'est celui de la région Ile-de-France, ce qui contribue à l'appauvrissement des territoires. Aujourd'hui, concernant l'accueil des immigrés, le rôle joué par Paris est en recul alors que celui de la **Seine-Saint-Denis** s'accroît. Cela s'explique par deux facteurs principaux :

GROUPE DE TRAVAIL POLITIQUE DE LA VILLE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 5 MAI 2021

- Le regroupement familial permettant aux immigrés d'entrer au sein du parc social de grands logements à partir de la fin des années 1970
- L'existence de dynamiques de renchérissement immobilier et de diminution du parc locatif privé faisant que les immigrés n'ont d'autre choix que de se concentrer dans une partie de la région

Si l'on observe le parc social existant par période de construction, 80% du parc propose aujourd'hui des loyers faibles et sociaux. C'est au sein des secteurs modestes et sociaux qu'est produite l'offre sociale la plus abordable, ce qui renforce la géographie sociale. En outre, il a été mis en évidence que les **inégalités territoriales** reposent sur les éléments suivants :

- Des **facteurs structurels et économiques** : économie, marché du travail, hiérarchie spatiale adossée aux marchés immobiliers, héritage de l'histoire urbaine
- Des **facteurs institutionnels et politiques** : grandes opérations d'aménagement, politiques de l'habitat, politiques de peuplement, politique de la ville
- Des **stratégies individuelles** : champ des possibles contraint par l'organisation de la vie quotidienne, logique de rapprochement et recherche d'entre soi, mixité sous contrôle

Rolin Cranoly (Gagny) : Ces éléments permettant d'explicitier les problématiques des QPV aideront les élus dans les négociations auprès de l'Etat, afin d'accompagner au mieux les familles les plus fragilisées.

Antonin Cois (Villejuif) : Les prochaines discussions de la géographie prioritaire seront conduites dans le prolongement de la crise sanitaire. Peut-on identifier des éléments de réflexion plus récents à ce titre ?

➔ **Martin Omhovère** : La plupart des éléments présentés par l'Institut Paris Région proviennent des enquêtes menées par l'INSEE, et cette dernière a renoncé à mettre en œuvre le recensement partiel pour 2021 du fait de la situation sanitaire. **L'IPR estime que perdre une année de récolte des données est catastrophique : les élus peuvent le faire remonter auprès de l'Etat.** L'IPR tente de trouver des solutions intermédiaires et travaille notamment en partenariat avec l'organisme d'études de la CAF sur les minimas sociaux.

Nathalie Capblanc (Sannois) : Les collectivités n'ont pas la main sur les loyers établis et le fait qu'une large partie des demandeurs de logements sociaux ne soient pas positionnables à cause de leur niveau de revenu pose problème. Est-il possible de négocier auprès de l'Etat l'établissement de niveaux maximum de loyers sur certains quartiers ?

Patrice Leclerc : Les loyers ne sont pas librement décidés par les bailleurs sociaux mais sont règlementés. Pour pallier le problème du manque d'accès aux logements sociaux de certains ménages, il faudrait que l'Etat augmente le montant de l'aide à la construction. Au cours des 15 dernières années, le montant de cette aide est passé de 800 à 150 millions, et cela explique le fait que le logement social soit de moins en moins abordable.

GROUPE DE TRAVAIL POLITIQUE DE LA VILLE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 5 MAI 2021

➔ **Martin Omhovère** : L'interprétation de l'Etat à ce sujet joue en effet un rôle fondamental. Compte tenu de la situation francilienne, l'AMIF est légitime à interpellier les acteurs régionaux notamment en matière des politiques foncières.

II) **Projet d'étude des phénomènes de rixes entre adolescents de quartiers différents en Ile-de-France**

- **Présentation de Michel Aubouin, préfet honoraire, de son projet d'étude du phénomène des rixes entre jeunes adolescents de quartiers différents en région Ile-de-France :**

Les rixes entre jeunes adolescents constituent un phénomène qui inquiète beaucoup en Ile-de-France. De très jeunes adolescents sont capables de **se battre jusqu'à s'entretuer** et cela est d'autant plus dramatique que toutes les grilles de lecture utilisées jusqu'alors sur les rixes inter-quartiers s'effondrent. Le Gouvernement s'en inquiète, et c'est aussi le cas des élus locaux. Le projet d'étude qui est proposé porte ainsi sur deux aspects principaux :

- **Comment comprendre le phénomène** : qui sont ces jeunes, d'où viennent-ils, sont-ils déscolarisés ou non, quelles sont leur structure familiale...
- **De quelle façon la commune peut apporter sa pierre à l'édifice** afin de mieux comprendre ce phénomène

Des premières cellules de veille ont déjà été mises en place et permettent d'alimenter une certaine **connaissance locale des phénomènes de déviance**. Les bonnes expériences ne sont pas forcément duplicables. Si l'information remonte assez facilement vers les services de l'Etat et notamment vers la police, **la descente des informations n'est pas toujours évidente**. Le travail consiste donc également en un partage efficace des informations. L'Education nationale est parfois très impliquée, et parfois pas du tout. **Toutes les formes de solution sont locales**, il n'existe aucun mode d'emploi général.

L'étude envisagée pourrait se conduire sur environ 1 an, sous la forme d'une **analyse de terrain**, avec la réalisation de points d'étapes où les avancées seront présentées à la commune. Les réseaux des services de l'Etat et des services de police pourront être mis à profit.

Lisa Yahiaoui (Les Lilas) : Une expérience pilote est actuellement menée avec le Département, le Forum français pour la sécurité urbaine et la Métropole. Avec Romainville et le Pré-Saint-Gervais, une convention a été signée. Divers profils de jeunes sont impliqués dans ces rixes qui provoquent parfois des drames. Il ne faut pas forcément imaginer les acteurs de ces rixes comme des jeunes déscolarisés et impliqués dans les trafics de drogue, car ce n'est pas le cas. Une des solutions imaginées est de mixer ces jeunes dès le plus jeune âge, à l'école élémentaire.

GROUPE DE TRAVAIL POLITIQUE DE LA VILLE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 5 MAI 2021

Patrice Leclerc : Des témoignages vidéo ont été recueillis à Gennevilliers. Une des raisons évoquées par les jeunes adolescents pour expliquer ces rixes est le souhait d'être « un bonhomme plus tard », en démontrant sa virilité par la violence. Ces jeunes ont un rapport particulier à la mort, et ne voient parfois pas sa gravité.

➔ **Michel Aubouin** : Ces constats renvoient à la réalité de la difficulté conceptuelle. Les interlocuteurs du ministère de l'Intérieur cherchent à identifier des causes organisées de ces rixes. Or, plus l'âge des protagonistes est bas, plus ils ont du mal à formuler les raisons de ces rixes. C'est une population pour laquelle la part d'irrationnel peut être grande. Ces jeunes cherchent une forme de réalisation personnelle, totalement étrangère aux personnes qui ne sont pas dans ce champ. Aujourd'hui, on observe des affrontements hors des QPV : par exemple, entre des bandes de Saint-Germain-en-Laye et de Versailles. Si ces rixes surviennent, cela provoquera un choc considérable dans ce secteur géographique jusqu'alors épargné. Certains phénomènes sont anciens et ancrés dans leurs territoires, mais d'autres sont nouveaux dans leurs formes.

Martine Aubin (Sannois) : Le rapport à la mort peut être banalisé par l'utilisation abusive des jeux vidéo.

Armelle Tilly (Chaville) : Depuis quelques temps, la commune est confrontée à des rixes ainsi qu'à des réseaux de prostitution, où des jeunes de 12 ou 13 ans sont impliqués. Les citoyens attendent des communes qu'elles se mobilisent pour gérer ces problématiques nouvelles. Des financements du Département seront alloués aux communes pour les aider et leur donner les moyens de diagnostiquer et de faire face à ces phénomènes. Il est vrai qu'aujourd'hui on remarque une banalisation du rapport des jeunes à la mort. Les réseaux sociaux peuvent avoir leur rôle à jouer.

Antonin Cois : L'étude proposée par Michel Aubouin pourra également être intéressante à mener en observant les ruptures et continuités au cours du temps. Dans les années 1930, les rixes étaient déjà présentes : lorsque l'on reprend les jugements de l'époque, des jeunes de 13 ans étaient déjà impliqués. La question à se poser est donc la suivante : pourquoi les politiques publiques ne sont-elles pas parvenues à faire cesser ces violences ?

Michel Aubouin indique qu'il prendra contact avec les élus intéressés.

Patrice Leclerc propose une saisine du bureau de l'AMIF pour que l'association se positionne auprès de la Région Ile-de-France, dans le cadre des négociations avec l'Etat sur les fonds européens. L'idée est d'obtenir de la Région les choses suivantes :

- **Augmenter les sommes allouées au cinquième objectif stratégique** (« approches territoriales »), au titre duquel émargent les projets urbains et la politique de la ville, passant de 1 à 2 milliards €. Il est en effet nécessaire que la programmation 2021-2027 prenne pleinement en compte les effets de la crise sociale et l'accroissement des fractures territoriales qui en découle.

GROUPE DE TRAVAIL POLITIQUE DE LA VILLE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 5 MAI 2021

- Flécher **10% des crédits FEDER-FSE dans les QPV** (proposition du Conseil national des villes). Cette répartition pourrait se faire proportionnellement à la répartition de la population en QPV.
- Ouvrir la possibilité pour les collectivités, associations ou entreprises de **mobiliser des fonds européens sans obligation de co-financement**, à condition que leurs projets répondent aux objectifs stratégiques.

Il remercie tous les participants à la réunion.

Fin de la réunion